

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 6 octobre 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation2 p. (438r,439v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 6 octobre 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45878>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[6 octobre 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur l'arrêt de la cour d'Amiens du 10 juin 1868 ordonnant que soit versée à Esther Lemaire la somme de 762 475,53 F, et sur une mise en demeure d'Esther Lemaire à son encontre. Godin demande à Larue de veiller à ce que sa correspondance avec lui ne soit pas portée à la connaissance d'Esther Lemaire par le truchement du fils Baligant qui travaille dans son étude.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Finances publiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Baligant \[monsieur\]](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Gauchet, Victor](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 6 juillet 1869

Monsieur Lemerre

ans arrêt de la cour d'assises
du 10 juin 1868 dans mon affaire
en déposition renfermée ci
hors lorsque la liquidation partielle
dressée par maître Gambet n'eût pas
le 3 juillet 1863 reçu une consignation
que le dame Godin devait être
présent mise en possession des
sommes et valeurs qui lui sont
attribuées par cette liquidation
les sommes déclaré au 762.475.53
serait à bornant à cette simple
prescription. Je me posais la question
de savoir si les sommes déjà versées
avaient été considérées par M^e Godin
comme faisant partie de ce qu'il
avait à prélever depuis le travail
de M^e Gambet p^r lui. J'ai demandé
l'état de ce qu'il avait à verser
afin de savoir à quel moment
l'avoir il n'a voulu pas répondre
juridiquement à M^e Dugriff et a déclaré
qu'il vous jure à imiter la réponse
qu'il me fit p^r vous des termes que
je pouvais considérer la somme
de 40.000 francs entourée que je
lui avais déjà versée comme

devant entre dans la somme
de 762.475.34 pour la moitié des
valuers liquides portées à son profit
en faveur de la demande ou déclaration
et complétée en conséquence cette
somme suivant les prescriptions
de l'arrêt.

Maintenant M^{me} Godin me demande
pour une somme de 79.999.85 $\frac{1}{2}$
à que vous versiez par la mise en
demande que je vous prie aussi à
ette lettre d'en faire l'ordre au
comptoir de la Banque des
Sommes que je lui ai versées
que on vous illey tous de faire
les conseils que j'ai vu prétendant que
sa demande n'est pas fondée, si je
ne dois pas maintenant à M^{me}
Godin, je n'ai pas à faire le jure
ou le engagement la fortune que je
vois lui abandonner au détriment de
mon fils, mais si je dois payer à
mon fils que lui laissez auprès
de la justice le droit de dire que
je suis réfugié.

je sais que vous avez un fils belge
dans votre état je diser approuver
que ma correspondance avec vous en
retournez pas à M^{me} Godin par cette
voie.

Veuillez agréer mes sentiments distingués
et mon retournez les prius
que je vous m'envoie quand M^{me} Godin
me fera faire plus bas.